



VILLE
DE
PAULHAN
34230

Paulhan le 13 Avril 2018

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2018

Etaient présents : MM. VALERO Claude, ALAMBERT Elie, AMMARI Hanane (jusqu'au point n°3) ALEIX Bertrand, ARNAUD-PONCY Pierrette, ARNAUD Raymond, BALLESTER Christian, BIROUSTE Pascal, BONSIGNORI Vincent, BOUISSON Mylène, DJUROVIC-BESALDUCH Aleksandra, DUPONT Laurent, ENGELVIN Gérard, GASPARD Chantal, GAVINET Isabelle, HEREDIA Fabienne, JAM Thierry, JAURION Léon, RICARD Christine (jusqu'au point N° 3), ROYON Sophie, SEBASTIAN David.

Etaient Absents : MM. BORGNAT Géraldine, GASC Georges, L'HOTE Valérie, WEHRMEIJER Patricia.

Procurations : - Mr ROIG José à Mr DUPONT Laurent
- Mme GUERIN Audrey à Mr ALEIX Bertrand
- Mme RICARD Christine à Mme GASPARD Chantal (à compter du point N° 4)
- Mme AMMARI Hanane à Mme ROYON Sophie (à compter du point N° 4)

Après l'appel nominal, l'ordre du jour est abordé.

1 - Compte administratif : Commune, Eau, Assainissement

Monsieur Gérard ENGELVIN, Maire-Adjoint, donne la parole à Mme Pierrette ARNAUD, Maire-Adjointe chargée des finances. Elle précise que le compte administratif est le compte de résultat de l'ordonnateur (le Maire) de l'exercice écoulé. Il doit être conforme avec la comptabilité du comptable (le Receveur) au vu du déroulement des dépenses et recettes. Il permet d'afficher les résultats de chacune des sections fonctionnement, investissement, et à l'assemblée délibérante de procéder aux affectations d'excédents constatés si tel est le cas.

Les documents comptables ont été analysés en commission finances, ils servent de référence pour aborder l'ensemble des comptes administratifs et budget primitif, et sont présentés en séance du Conseil Municipal.

Elle précise que ce dossier a été présenté à la commission des Finances, Administration Générale, Communication du 5 Mars 2018: avis favorable.

Adopté par 20 voix Pour, 2 Abstentions (Thierry JAM, Christian BALLESTER) pour le compte administratif de la commune.

Adopté par 16 voix Pour, 1 voix Contre (Christian BALLESTER), 5 Abstentions (Thierry JAM, Fabienne HEREDIA, Aleksandra DJUROVIC-BESALDUCH, Laurent DUPONT, José ROIG) pour le compte administratif du service de l'eau.

Adopté par 16 voix Pour, 1 voix Contre (Christian BALLESTER), 5 Abstentions (Thierry JAM, Fabienne HEREDIA, Aleksandra DJUROVIC-BESALDUCH, Laurent DUPONT, José ROIG) pour le compte administratif du service de l'assainissement.

2 – Compte de gestion – Commune, Eau, Assainissement

Madame Pierrette ARNAUD, Maire-Adjointe, chargée des finances, indique, qu'après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations ont été régulièrement effectuées, il conviendra de :

1°) statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) statuer sur la comptabilité des valeurs inactives.

Elle précise que le dossier a été présenté à la commission des Finances, Administration Générale, Communication du 5 Mars 2018 : avis favorable.

Adopté par 22 voix Pour, 1 Abstention (Thierry JAM) pour le compte de gestion de la commune.

Adopté par 18 voix Pour, 5 Abstentions (Thierry JAM, Fabienne HEREDIA, Aleksandra DJUROVIC-BESALDUCH, Laurent DUPONT, José ROIG) pour le compte de gestion du service de l'eau.

Adopté par 18 voix Pour, 5 Abstentions (Thierry JAM, Fabienne HEREDIA, Aleksandra DJUROVIC-BESALDUCH, Laurent DUPONT, José ROIG) pour le compte de gestion du service de l'assainissement.

3 - Affectation de résultat :

Commune :

Madame Pierrette ARNAUD, rapporteur, indique qu'en application de l'instruction comptable M14, il appartient au Conseil Municipal de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice écoulé, par une délibération spécifique.

Il est exposé en outre que conformément aux règles comptables en vigueur, un excédent de fonctionnement du Compte Administratif doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement constaté au titre de l'exercice écoulé.

Les résultats constatés sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Un excédent de fonctionnement à affecter de 923 418,88€.

Suite au transfert de compétences eau et assainissement, un excédent de fonctionnement à affecter de 271 943,65€.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Un déficit d'investissement de (47 360,65) €.

En outre, la section d'investissement laisse apparaître les restes à réaliser suivants :

① Dépenses d'investissement :	983 590,00€
② Recettes d'investissement :	380 898,00€

Le résultat des restes à réaliser est déficitaire pour (602 692) €. Le résultat de la section d'investissement (résultats cumulés plus restes à réaliser) est donc déficitaire pour (650 052,65) €.

Suite au transfert de compétences eau et assainissement, un excédent d'investissement de 201 967,82€.

Il est proposé l'affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2017 comme suit :

Type d'affectation	Montant
<i>Section de fonctionnement</i>	
Report excédent antérieur (article 002)	543 362,53€
Réserve d'investissement (article 1068)	652 000,00€
<i>Section d'investissement</i>	

Report excédent d'investissement (article 001)	201 967,82€
---	-------------

Elle précise que ce dossier a été présenté à la commission des Finances, Administration Générale, Communication du 05 Mars 2018 : avis favorable.

Adopté par 22 voix Pour, 1 Abstention (Thierry JAM).

4 – Budget primitif : Commune

Madame Pierrette ARNAUD, rapporteur, présente au Conseil Municipal, pièces à l'appui, la proposition commentée du budget primitif, précision donnée que le budget est voté par chapitre en section de fonctionnement ou d'exploitation, par opération en section d'investissement.

Fonctionnement	Dépenses	3 784 053€
	Recettes	3 784 053€
Investissement	Dépenses	2 760 865€
	Recettes	2 760 865€

Elle précise que ce dossier a été présenté à la commission des Finances, Administration Générale, Communication des 20 Mars et 3 Avril 2018. Avis favorable.

Adopté par 17 voix Pour, 5 voix Contre (Christian BALLESTER, Aleksandra DJUROVIC, Fabienne HEREDIA, Laurent DUPONT, José ROIG) et 1 Abstention (Thierry JAM).

5 – Vote des taux d'imposition communaux

Madame Pierrette ARNAUD, rapporteur, présente aux membres du Conseil Municipal, au vu de l'état 1259 le produit assuré au titre des taxes directes locales par application des taux d'impositions de l'année antérieure et des bases d'imposition nouvelles notifiées par les services de l'Etat.

A ce titre, elle rappelle le travail de la commission des finances dans l'élaboration du Budget Primitif 2018, et propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le maintien des taux d'imposition actuels.
Rappel des taux d'impositions :

- La taxe habitation : 16.83%
- La taxe foncière sur les propriétés bâties : 30.64%
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties : 82.84%

Elle précise que ce dossier a été présenté à la commission des Finances, Administration Générale, Communication des 5 et 20 Mars 2018 : Avis favorable.

Adopté à l'unanimité.

6- Adoption du bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées au cours de l'année 2017

Madame Pierrette ARNAUD, rapporteur, expose aux membres du conseil municipal :

L'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales précise que « le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2000 habitants par celle-ci, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2241-1,

Vu l'avis de la commission des Finances, Administration générale du 3 Avril 2018,

Les membres du conseil municipal doivent :

- Approuver le bilan de l'année 2017 relatif aux acquisitions et cessions immobilières réalisées sur le territoire de la commune en 2017.

Elle précise que ce dossier a été présenté à la commission des Finances, Administration Générale, Communication du 3 Avril 2018 : Avis favorable.

Adopté par 21 voix Pour, 2 voix Contre (Christian BALLESTER, Thierry JAM).

7 – Adhésion au réseau des centres villes durables et de l'innovation de centre ville en mouvement

Monsieur le Maire, rapporteur, précise que « Centre-Ville en Mouvement » est une association créée en 2005 à l'initiative de parlementaires, d'élus locaux et consulaires de toutes sensibilités, attachés à la redynamisation et au renouveau des cœurs de villes.

Cette plateforme d'échange est structurée autour de hauts fonctionnaires, de chercheurs, de représentants de l'AMF, et de consulaires, qui partagent leurs expériences dans des domaines tels que : la logistique urbaine, la mobilité, l'énergie, l'urbanisme, le commerce, l'artisanat, les nouvelles technologies...

Présidée par Patrick VIGNAL, Député de l'Hérault, l'association compte aujourd'hui plus de 200 collectivités membres (villes telles que Dijon, Bayonne, Besançon, Aix en Provence, Reims, Nancy, Cherbourg-Octeville, Nice, Dunkerque, Châteaurenard, Chambéry, Dax, Marseille, Aurillac, Nanterre, Poissy...) ou encore des CCI telles que les CCI de Bordeaux, Saint Etienne Lyon, la CMA Bouches du Rhône, des SEM comme la SEMPRO du Plessis Robinson, et des Communautés d'Agglomération... qui enrichissent le réseau de leurs expériences et de leurs innovations.

L'association est également soutenue par de nombreux partenaires publics et privés (Clear Channel, Casino, EDF Collectivités, La Poste, Starbucks...).

Chaque année, de nombreux événements sont organisés pour les membres du Réseau, tels que des séminaires, des invitations à des salons comme Franchise Expo Paris, des observatoires sur des thèmes concrets comme la logistique urbaine, le stationnement, le foncier, la gestion de centre-ville. Des visites terrains dans des villes du Réseau (Epernay, Marseille, Besançon, Mulhouse, Mâcon, Bayonne, Lisieux...) mettent également à l'honneur la réalisation de projets innovants de collectivités membres. Point fort de cette association, les Assises Nationales du Centre- Ville, qui ont lieu chaque année, où plus de 1000 élus et spécialistes du centre-ville se rassemblent autour de tables rondes et d'ateliers techniques. En parallèle des Assises, CVM organise un salon centre-villeexpo qui permet aux élus et villes présentes de rencontrer de nombreux porteurs de projets, de concepts innovants, des entreprises privées, publiques...

Devenir membre du Réseau de Centre-Ville en Mouvement permet notamment à la collectivité :

- d'intégrer un réseau de collectivités et de bénéficier de ses ressources,
- de mettre en avant les actions et projets innovants du centre-ville,
- de rencontrer des acteurs de l'innovation, et des spécialistes des centres-villes,
- de participer aux journées de rencontre du réseau, séminaires, ateliers, observatoires, visites terrain dans les centres-villes en France et à l'étranger...
- de partager les meilleures expériences et les bonnes pratiques,
- d'obtenir des documents, comptes-rendus, actes concrets grâce à la plate-forme du Réseau.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal de devenir membre du Réseau des Centres-Villes Durables et de l'Innovation dont le montant annuel est de 400,00 euros.

Il précise que ce dossier a été présenté à la commission Vie Economique, Sécurité, Fêtes et Cérémonies du 3 Avril 2018 : Avis favorable.

Adopté par 22 voix Pour, 1 Abstention (Christian BALLESTER).

8 – Création d'un comité consultatif communal pour la revitalisation des bourgs centres et nomination des membres

Monsieur le Maire, rapporteur, rappelle qu'en vertu de l'article L2143-2 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal peut créer des comités consultatifs sur tout projet d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune, comprenant des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales.

Il estime qu'il y aurait intérêt à créer un tel comité consultatif pour associer des personnes qualifiées à une étude concernant le projet de la revitalisation du centre ville.

Il propose au Conseil Municipal que ce comité soit composé de la manière suivante :

Monsieur Claude VALERO, Maire : membre de droit.

Collège élus :

Monsieur Bertrand ALEIX, Adjoint délégué au développement économique : Président du Comité Consultatif.

Madame Christine RICARD, Madame Pierrette ARNAUD-PONCY, Madame Chantal GASPARD, Monsieur Laurent DUPONT et Monsieur Thierry JAM.

Collège des habitants et des associations :

Sandrine LAMBERT, représentante de l'ACA2P (Association des Commerçants des Artisans et des Agriculteurs de PAULHAN).

Monsieur Yves BAILLEUX-MOREAU, Madame Catherine FEULIE, Monsieur Stéphane RUSSO, Monsieur Jean-Pierre BOUTONNIER-BOUSQUET et Monsieur Jean-Pierre BLAIN.

Il précise que ce dossier a été présenté à la commission Vie Economique, Sécurité, Fêtes et Cérémonies du 3 Avril 2018 : Avis favorable.

Adopté par 22 voix Pour, 1 Abstention (Christian BALLESTER).

9 – Adoption du règlement intérieur du comité consultatif communal pour la revitalisation des bourgs centres

Monsieur le Maire, rapporteur, indique que suite à l'adhésion au réseau des centres villes durables et de l'innovation de centre ville en mouvement, il convient d'adopter un règlement intérieur du comité consultatif communal pour la revitalisation des bourgs centres.

Il précise que ce dossier a été présenté à la commission Vie Economique, Sécurité, Fêtes et Cérémonies du 3 Avril 2018 : Avis favorable. Commentaire : ajouter à « représentants, associations » page 2 : et/ou société civile. Article 3 : ajouter « si possible ». Article 4 : remplacer 2 par 1 fois par mois.

Adopté par 22 voix Pour, 1 Abstention (Christian BALLESTER).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 35.

Le Maire : Claude VALERO

